# Vaud

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1672

PDF erstellt am: **23.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Pour un canton-ville

**La région genevoise souffre de son morcellement administratif. Il est temps d'en redessiner le territoire pour le bien de l'agglomération.**

L'affaire de la rue du Stand agite les esprits genevois depuis plusieurs semaines. Le rapport d'une commission du législatif municipal a mis à jour les tripatouillages procéduraux auxquels s'est livrée l'autorité exécutive dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble administratif. Et l'enquête pénale dira si malversations il y a eu.

Cette affaire révèle une gestion déficiente et illustre l'arrogance d'une municipalité qui croit pouvoir se soustraire aux règles du droit commun, et en particulier au contrôle parlementaire. Ces événements ne seraient que banale péripétie s'ils ne s'inscrivaient dans un contexte de crise de l'organisation territoriale du canton.

Historiquement, Ville et République ne font qu'un. Ce n'est qu'avec l'occupation française en 1798 qu'apparaît la structure communale. Et en 1815, Genève va s'enrichir d'un arrière-pays grâce à la cession par la France et le roi de Sardaigne des communes catholiques qui l'entourent. En 1930, trois communes fusionnent avec Genève qui, dès lors, constitue le poids lourd démographique et politique du canton. Mais avec l'urbanisation du territoire dans les années soixante, ce poids diminue sans que pour autant la Ville renonce à ses tâches centrales - infrastructures sportives, culture, énergies, lutte contre le feu notamment.

La commune de Genève se prend toujours pour la République d'antan. Ses magistrats parcourent le monde, parés de l'aura de la Genève internationale. Ils n'hésitent pas à affronter leurs homologues cantonaux. Et les quelque 3000 fonctionnaires de l'administration municipale doublent en partie les activités de l'administration cantonale. Comme le notait justement le Conseil d'Etat dans un rapport de 1997, «il y a sur le territoire genevois une administration (cantonale) et 44 communes qui gèrent la moitié de la population cantonale et deux administrations (cantonale et municipale, à savoir celle de la Ville) qui gèrent l'autre moitié».

Ce chevauchement, source de doublons, de conflits incessants et de gaspillage, ne peut plus durer. Les habitants vivent dans une agglomération et ignorent les frontières communales. Dès lors il faut ranimer le projet élaboré il y a sept ans par le gouvernement cantonal: une Ville et République de Genève qui assume les fonctions nécessaires à la vie de l'agglomération, et des communes - l'actuelle commune de Genève étant scindée en cinq à dix communes - permettant l'expression d'une démocratie de quartier. Ce projet devrait trouver place dans la révision totale de la Constitution cantonale. *jd*



# Les communes contre l'Etat

Lamentable, la décision des communes vaudoises de lancer un référendum pour 17 millions de coût des transports régionaux mis à leur charge. L'enjeu est dérisoire et, sur le plan de l'image, cela n'a pas «bonne façon», comme on dit dans ce canton, de voir leurs autorités s'affronter publiquement.

Mais on rappellera surtout que, dès le 1er janvier 2008, les communes seront lourdement chargées si elles ne trouvent pas un accord avec l'Etat. C'est l'effet de la RPT (Nouvelle péréquation financière et répartition des tâches) qui entrera en application à cette date.

Le mécanisme est le suivant. La RPT sera à peu près neutre pour le canton vis-à-vis de la Confédération. Le canton sera allégé de certaines dépenses et chargé d'autres obligations. Or il se trouve que beaucoup d'allégements concernent des dépenses qu'il assumait seul et que beaucoup de charges nouvelles sont des dépenses auxquelles les communes participent par la facture sociale. Par le seul jeu des lois existantes, le canton bénéficiera donc d'un report de charges sur les communes. Il aurait été de bonne politique, avant l'épreuve de force, d'entrer en négociation sur l'ensemble de la problématique (de 2006 à 2008).

Ce référendum d'escarmouche, qui passe à côté de l'essentiel, est politiquement stupide. *ag*

## Fabrique de DP

Le journal s'arrête pendant deux semaines. Il paraîtra à nouveau le 13 janvier 2006. Toute l'équipe vous remercie de votre fidélité et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**www.domainepublic.ch**

Dans l'intervalle le site continue de vivre. Consultez le dernier numéro en ligne ainsi que les actualités. Et n'oubliez pas de réagir à l'un ou l'autre des articles.